

Documents à fournir – Demande d’admission - Titulaire d’un permis d’exercer le génie d’une autre association canadienne

Voici la liste des documents à fournir dans le cadre de votre demande d’admission à l’Ordre des ingénieurs du Québec si vous détenez un permis de plein titre pour exercer la profession d’ingénieur au Canada. Ce permis doit avoir été délivré par une association canadienne autre que l’Ordre des ingénieurs du Québec et avoir été validé par Ingénieurs Canada.

Assurez-vous d’avoir en main **tous les documents requis**, en format PDF, **avant de faire votre demande d’admission**. Les documents rédigés dans une langue autre que le français ou l’anglais devront être accompagnés d’une traduction officielle.

Pièce d’identité

- Une copie de votre acte de naissance ou toute autre preuve d’identité officielle.

Formulaires dûment remplis

- Le formulaire demande d’admission dûment remplie et signée.

Langue française

- Un document démontrant que vous avez une connaissance du français appropriée à l’exercice de la profession.

Autre

- Le versement des frais pour votre demande d’admission. Consultez la grille de tarification pour connaître le montant exact à payer.

Pour toute question, contactez l’Ordre par courriel : sac@OIQ.QC.CA